

Billère, le 19 Mars 2020.

REGLEMENT
- TRIATHLON CROSS RELAIS BILLÈRE
TRIATHLON
- AQUATHLON ENFANTS
DIMANCHE 06 SEPTEMBRE 2020

Article 1 : Date et lieu

Le Triathlon Cross Relais de Billère Triathlon est organisé le Dimanche 06 Septembre 2020 par le Billère Athlétic Triathlon.

A l'issue de cette épreuve, un Aquathlon est organisé pour les enfants âgés de 8 à 13 ans.

Le lieu de départ et d'arrivée des 2 manifestations sportives est situé au niveau de la Piscine, rue du Golf à Billère.

Article 2 : Distances et déroulé

Triathlon Cross Relais : accessible à partir de 12 ans, se décline de la manière suivante :

▪ **Distances :**

- * 200 mètres natation +
- * 5 km de VTT (sur les berges du gave) +
- * 1,5 km de course à pied.

▪ **Déroulé :**

- * Chaque équipe est composée de 4 équipiers.

✓ **L'organisation souhaite privilégier et valoriser la participation d'équipes mixtes avec une parité parfaite : 2 Hommes et 2 Femmes (*)**

() : L'équipe considérée comme vainqueur du Triathlon Cross Relais de Billère sera une équipe mixte avec parité parfaite « 2H et 2F », et ce, même si une équipe exclusivement masculine réalise un meilleur chrono.*

✓ Bien évidemment, les équipes exclusivement masculines et féminines seront aussi les bienvenues.

- * Chaque équipier effectue les 3 disciplines (natation, VTT, course à pied).
- * Après avoir effectué les 3 disciplines, l'équipier passe le relais à l'équipier suivant.
- * Le classement est établi à l'issue du passage du 4^e et dernier équipier.

Aquathlon : se décline en 2 épreuves :

- **Course enfants (8 à 10 ans) :**
 - * 100 mètres natation +
 - * 1000 mètres de course à pied.
- **Course enfants (11 à 12 ans) :**
 - * 200 mètres natation +
 - * 1500 mètres de course à pied.
- **Déroulé :**
 - * Les courses enfants (8 à 10 ans) puis (11 à 12 ans) clôtureront la matinée sportive.
 - * Les participants ne feront qu'une seule manche.
 - * Pour chaque course, le classement sera établi à l'issue de cette manche unique.

Article 3 : Engagements et droits d'inscription

Les engagements doivent être effectués par internet.

- Renseignements sur le site: www.billere-triathlon.com
- Date limite d'inscription : Vendredi 04 Septembre 2020 à minuit.

Les droits d'inscription sont fixés à :

- 40 € par équipe pour le Triathlon Cross Relais.
- 5 € pour l'Aquathlon.

ATTENTION : Pas d'inscription pour le Triathlon Cross le jour de la course.

Triathlon Cross Relais : En cas de blessure ou maladie d'un des équipiers, possibilité de remplacer l'équipier blessé ou malade par un équipier extérieur à l'équipe, ou par un équipier faisant déjà partie de l'équipe initiale ; dans ce cas, ce dernier effectuera 2 relais complets.

Nota : Si un équipier effectue 2 relais, son équipe sera certes classée mais ne pourra, en aucun cas, prétendre au podium du Triathlon Cross Relais.

En cas d'annulation de l'inscription, les frais d'engagement de l'équipe ne seront pas remboursés.

Aquathlon : En cas de blessure ou maladie d'un participant, le prix de l'engagement sera conservé par l'organisation pour traitement des formalités administratives.

Article 4 : Annulation des épreuves

En cas d'annulation indépendante de la volonté de l'organisateur, les frais d'inscriptions ne seront pas remboursés.

Article 5 : Dossards et briefing d'avant-course

La remise des dossards aura lieu sur le stade d'entraînement de rugby de Billère situé en bordure de la piscine, le Dimanche 06 Septembre 2020 :

- Pour le Triathlon Cross Relais : de 09h00 à 09h30.
- Pour l'Aquathlon : de 11h15 à 11h45.
- L'organisation ne fournira pas d'épingles.

ATTENTION, un briefing d'avant-course (OBLIGATOIRE POUR TOUS) sera organisé :

- Pour le Triathlon Cross Relais : à 09h45 dans le parc VTT.
- Pour l'Aquathlon : à 11h50 à la piscine.

Article 6 : Licences ou certificats médicaux

Au regard de l'article L.213-3 du code du sport, les licenciés FFTri, FSGT, UFOLEP et UNSS devront présenter leur licence lors du retrait du dossard.

Les non licenciés devront présenter lors de l'engagement un certificat médical portant la mention : "*Apte à la pratique du Triathlon ou de l'Aquathlon EN COMPETITION*" sans contre-indication, daté de moins de 1 an. Copie de certificat médical acceptée.

Les mineurs non-licenciés, en plus du certificat mentionné ci-dessus devront aussi présenter :

- Une autorisation parentale avec attestation sur l'honneur des parents mentionnant que leur enfant est apte à la pratique de la natation sur 25 mètres.

Article 7 : Règles et responsabilités

Tout participant s'engage à se soumettre aux règles spécifiques de l'épreuve par le seul fait de l'inscription.

La participation se fait sous l'entière responsabilité des concurrents avec renonciation de tout recours contre l'organisation en cas de dommages et de séquelles ultérieures qui pourraient survenir du fait de l'épreuve.

Article 8 : Dopage

Les participants s'engagent à respecter rigoureusement l'interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles anti dopage, telles qu'elles résultent des lois et règlements en vigueur.

Article 9 : Parcours

Triathlon Cross Relais : L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé :

- La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur et/ou extérieur de la piscine de Billère (25m).

- ⇒ **ATTENTION** : Départ plongé, plongeon et culbute interdits.
- La partie VTT se déroulera sur les berges du Gave, côté Billère.
 - ⇒ **ATTENTION** : Vélo de cyclo-cross, gravel ou vélo à assistance électrique interdits.
- La partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe/bitume)

Aquathlon : L'ensemble du parcours se déroulera sur un circuit balisé :

- La partie natation se déroulera dans le bassin intérieur ou extérieur de la piscine de Billère (25m).
- La partie pédestre se déroulera sur un parcours tracé autour de ladite piscine (mixte herbe/bitume).

Article 10 : Reconnaissance des parcours

Triathlon Cross Relais : Tous les concurrents seront invités à effectuer une reconnaissance des parcours VTT et pédestre. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

Aquathlon : Tous les concurrents seront invités à effectuer une reconnaissance du parcours pédestre. Aucune assistance extérieure ne sera autorisée excepté celle liée à l'organisation.

Article 11 : zones de transition et de passage de relais

Chaque concurrent devra respecter l'emplacement qui lui est attribué dans la zone de transition. Cette zone de transition sera interdite à toute personne extérieure à l'organisation.

La zone de passage de relais sera matérialisée et mentionnée sur le plan le jour de la course. Elle sera de plus précisée lors du briefing.

Le passage de relais sera effectué par transmission de la puce à l'équipier suivant. La puce sera positionnée au niveau de la cheville.

Article 12 : Equipement obligatoire

Triathlon Cross Relais : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, VTT et casque, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis : les dossards.

- Le port du casque sera obligatoire lors de l'épreuve VTT. Le port du dossard sera obligatoire lors des épreuves VTT (dossard derrière) et pédestre (dossard devant). Ce dernier devra être visible à tout moment de la course.

Aquathlon : Chaque concurrent disposera de son propre équipement (maillot de bain, lunettes de natation si besoin, chaussures et tenue de course à pied). Seuls seront fournis : les dossards.

- Le port du dossard sera obligatoire lors de l'épreuve pédestre (dossard devant). Ce dernier devra être visible à tout moment de la course.

- **ATTENTION** : le port d'un vêtement couvrant la partie supérieure du corps est obligatoire lors de l'épreuve de course à pied.

Article 13 : Horaires des épreuves

Le départ des épreuves aura lieu à la piscine de Billère le Dimanche 06 Septembre à **10h00**.

Chronologie des épreuves :

- 10h00 : Triathlon Cross Relais
- 12h00 : Aquathlon (enfants 8 à 10 ans)
- 12h20 : Aquathlon (enfants 11 à 12 ans)
- 12h40 : Remise des prix Aquathlon et Triathlon

Article 14 : Retrait d'un participant

L'organisation aura le pouvoir de retirer un participant s'il ne se conforme pas au règlement ou si elle estime que son état de santé ne lui permet pas de continuer.

Article 15 : local sécurité

Une organisation de secours sera mise en place avec un local et son matériel, ainsi que des secouristes.

Article 16 : Ravitaillement

Un ravitaillement en eau et fruits sera à la disposition des concurrents à proximité de la ligne d'arrivée.

Article 17 : Récompenses et remise des prix

Triathlon Cross Relais : La remise des prix aura lieu à 12h40

Seront récompensées les 3 premières équipes :

- **Mixtes avec parité parfaite « 2H et 2F » (*) (**)**
- Hommes,
- Femmes.

(*) : L'équipe considérée comme vainqueur du Triathlon Cross Relais de Billère sera une équipe mixte avec parité parfaite « 2H et 2F », et ce, même si une équipe exclusivement masculine réalise un meilleur chrono.

() ATTENTION : les équipes Mixtes ne respectant pas la parité parfaite « 2H et 2F », seront classées mais ne seront pas récompensées.**

Seront aussi récompensés :

- Le meilleur relayeur Homme (KOM) sur le cumul des 3 épreuves.
- La meilleure relayeuse Femme (QOM) sur le cumul des 3 épreuves.



Villa les violettes. Impasse ODEAU - 64140 BILLERE

BILLERE TRIATHLON 06 SEPTEMBRE 2020

Les équipes dans lesquelles un même participant aura effectué 2 relais, pour cause de blessure ou d'absence du participant initialement prévu, ne pourront pas figurer sur les différents podiums de l'épreuve.

Pas de classement par catégories d'âge.

Un lot sera offert à tous les participants.

Aquathlon : La remise des prix aura lieu à **12h40**.

Pour chaque course, seront récompensés les 3 premiers garçons et les 3 premières filles.

Un lot sera offert à tous les participants.

Article 18 : Assurance

Les organisateurs sont couverts par une assurance responsabilité civile. Cependant ils déclinent toute responsabilité en cas de perte ou de vol de matériel, et en cas de non-respect du présent règlement et des consignes de sécurité présentées lors du briefing d'avant-course.

Article 19 : Photos

Les participants acceptent que l'organisateur puisse utiliser les photos ou vidéos prises lors de l'évènement à des fins de communication ultérieures.